

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, Mme GRENTE, M. CAYUELA, Mme SALVANS, M. CUBELES, M. FAYE, Mme CHOUJAA, Mme LACROIX, M. JOFFRE, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, Mme ROTH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. REIG à M. CASSIGNOL; M. VIVES à M. VIVANT; Mme BARBANCE à Mme FLORES; Mme CASSAN à Mme SALVANS; Mme VIARGUES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. REIZ ; M. ROSELLO à M. BAYONNE ; Mme MOREAU à M. PECHAMAT

ABSENTS : néant

Secrétaire : M. JOFFRE

1- FINANCES

• Décision Modification n° 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire avant le 31 décembre 2018 pour régulariser des écritures relatives aux amortissements des biens et accroître les crédits prévus au chapitre 011 concernant les charges à caractère général.

Il convient tout d'abord de compléter les crédits pour amortir certains biens correspondant aux aménagements de terrains (amortissement des immobilisations corporelles relatives à l'agencement et l'aménagement de terrain : aire de jeux du Petit Poucet et city stade) à savoir + 59 208 €.

Puis de régulariser un certain nombre d'anomalies ressorties après rapprochement des écritures relatives à l'amortissement des biens entre le service financier de la commune et la trésorerie pour un montant de - 1 108 €.

*En conséquence, ces corrections nécessitent de majorer les crédits prévus au chapitre 68 de **58 100€**.*

*Par ailleurs, le chapitre 011 doit être majoré de **30 000 €** pour permettre la prise en charge de dépenses n'ayant pas été inscrites au moment du vote du budget. C'est le cas en particulier des frais de déménagement du groupe scolaire Chênes Ecureuils et des frais d'installation et de location des espaces modulaires au centre de loisirs pour l'accueil des élèves de l'école maternelle des Ecureuils.*

L'équilibre de la décision modificative se présente comme suit :

CHAPITRE	Article		Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
023		Virement à la section d'investissement	-58 100	
042	6811	Dotation amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	58 100	
022		Dépenses imprévues	-30 000	
011		Charges à caractère général	30 000	
Investissement				
021		Virement de la section de fonctionnement		-58 100
040	28	Amortissement des immobilisations		58 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2016 à la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide l'inscription budgétaire de 8 228.27 € et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Avenant à la convention d'objectifs avec la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de reconduire la convention avec l'association Petit Poucet pour une durée d'un an, de verser une subvention complémentaire pour l'exercice 2018 de 14 068.19 € et que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget. Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **Ouverture par anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2018, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour 2019 et précise que ces dépenses seront retranscrites dans le budget primitif 2019.

- **Délégation de Service Public crèche Petit Prince - Présentation du rapport d'activités annuel du délégataire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) prend acte du rapport d'activités 2017 de la Mutualité Française et autorise Monsieur le Maire à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

- **Admission en non valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve l'admission en non valeurs des créances présentées ci dessous.

Exercice	Nb de pièces	Montant
2014	2	116,00
2015	5	131,60
2016	10	217,26
2017	5	277,28
Total	22	742,14

- **Avance sur subvention CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le versement au CCAS d'une avance d'un montant de 90 000 € sur la subvention de fonctionnement 2019 qui sera votée pour cet établissement lors du prochain budget et précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

- **Avance de trésorerie au CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le versement au CCAS d'une avance d'un montant de 12 000 € et que cette avance sera remboursée au plus tard le 31 mars 2019.

- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réhabilitation du groupe scolaire Chênes Ecureuils deuxième tranche**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture de la Haute Garonne pour la réhabilitation du groupe scolaire Chênes Ecureuils, conformément aux conditions d'éligibilité fixées par la circulaire du 19 novembre 2018, sur la base d'une dépense actualisée pour la deuxième tranche de travaux de 3 114 100 euros HT et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

2- PERSONNEL

- **Création d'un poste de policier municipal titulaire à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer à compter du 1^{er} février 2019 un poste de policier municipal titulaire à temps complet relevant du cadre d'emploi des policiers municipaux et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

- **Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe (école de musique : ateliers piano et formation musicale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe titulaire comme présenté ci-dessus à compter du 1^{er} février 2019 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide la création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 130 heures mensuelles et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **Création d'un poste d'adjoint contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (service nettoyage des locaux)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

3- **VŒU POLITIQUE**

- **Soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 pour et 5 abstentions décide de soutenir le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.